

**CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC**  
**PROCES-VERBAL**

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du mercredi 16 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

**Présents :** 15

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Sébastien COUTHURES, Norbert BAISSAC, Dominique JACQUEMIN, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Monique CORTINOVIS, Xavier DUCOS, Natacha WARINGHEM, Boris LINCK

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Boris LINCK

---

Désignation du secrétaire de séance : M. Sébastien Couthures

Le compte rendu du conseil municipal du 16 Février 2021 a été approuvé.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

**DELIBERATIONS:**

**Objet: Budget Principal: Compte administratif 2021  
- DE 2022 007-**

Vu la délibération N° DE 2021 023 du 13 avril 2021 approuvant le budget unique de la commune.

Vu la délibération N°DE 2021 034 du 16 septembre 2021, Décision Modificative n° 1 : Secours d'urgence

Considérant que M. LACROIX Jean-Claude, Maire adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que, pour ce faire, le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LACROIX Jean-Claude pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 633.85		142 319.12		144 952.97
Opérations exercice	41 047.32	184 829.88	401 377.81	430 310.28	442 425.13	615 140.16
<b>Total</b>	<b>41 047.32</b>	<b>187 463.73</b>	<b>401 377.81</b>	<b>572 629.40</b>	<b>442 425.13</b>	<b>760 093.13</b>
Résultat de clôture		146 416.41		171 251.59		317 668.00
Restes à réaliser	102 396.00				102 396.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>102 396.00</b>	<b>146 416.41</b>		<b>171 251.59</b>	<b>102 396.00</b>	<b>317 668.00</b>
Résultat définitif		44 020.41		171 251.59		215 272.00

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Budget principal : Compte de gestion 2021**  
**- DE 2022 008 -**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité modifié,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal, pour l'année 2021,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative par M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2021.

**DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: Budget principal: Affectation de résultat  
- DE 2022 009-**

Après avoir pris connaissance des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021,

Les membres du conseil municipal constatent les résultats suivants :

**Résultat de fonctionnement**

a	Recettes totales de fonctionnement (titres émis)	430 310.28
b	Dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	401 377.81
c	Résultat de fonctionnement de l'exercice	28 932.47
d	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	142 319.12
e	Résultat de fonctionnement global (c+d)	171 251.59

**Résultat d'investissement**

f	Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 du CA)	2 633.85
g	Recettes réelles d'investissement (titres émis)	184 829.88
i	dépenses réelles d'investissements (mandats émis)	41 047.32
j	Solde d'exécution d'investissement (g-i)	143 782.56
k	Solde d'exécution global (f+j)	146 416.41
l	Reste à réaliser en recettes	00.00
m	Reste à réaliser en dépenses	102 396.00
n	Solde des restes à réaliser d'investissement (l-m)	-102 396.00
o	Résultat d'investissement global (k+n)	44 020.41

p	Résultat définitif (e+o)	215 272.00
---	--------------------------	------------

q	Affectation à la section d'investissement (1068)	00.00
r	Affectation du résultat complémentaire (1068)	38 000.00
s	Affectation à la section de fonctionnement (002) (e-q-r)	133 251.59

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 38 000 € en en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

**DECIDE** d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 133 251.59. €

**ADOPTE** l'affectation du résultat 2021.

**Objet: Budget Port de Goulée: Compte administratif 2021  
- DE 2022 010-**

Vu la délibération N° DE 2021 025 du conseil du 13 avril 2021 approuvant le budget annexe Port de Goulée.

Vu la délibération N°DE 2021 032 du conseil du 8 juillet 2021, Décision Modificative N°1 : achat de barrières de sécurité

Considérant que M. LACROIX Jean-Claude, Maire adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que, pour ce faire, le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LACROIX Jean-Claude pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte administratif « Port de Goulée » de l'exercice 2021 lequel peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				33 720.10		33 720.10
Opérations exercice	7 315.44	7 480.53	19 743.37	18 540.14	27 058.81	26 020.67
<b>Total</b>	<b>7 315.44</b>	<b>7 480.53</b>	<b>19 743.37</b>	<b>52 260.24</b>	<b>27 058.81</b>	<b>59 740.77</b>
Résultat de clôture		165.09		32 516.87		32 681.96
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>165.09</b>		<b>32 516.87</b>		<b>32 681.96</b>
Résultat définitif		165.09		32 516.87		32 681.96

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Budget Port de goulée: compte de gestion 2021  
- DE 2022 011-**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité modifié,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal, pour l'année 2021,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative par M. le Maire.  
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le compte de gestion « Port de Goulée » du Receveur municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif « Port de Goulée » de l'année 2021.

**DECLARE** que le compte de gestion « Port de Goulée » pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: Budget Port de Goulée: Affectation de résultat  
- DE 2022 012-**

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 du Port de Goulée,

Constatent les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

a	Recettes totales de fonctionnement (titres émis)	18 540.14
b	Dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	19 743.37
c	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1 203.23
d	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	33 720.10
e	Résultat de fonctionnement global (c+d)	32 516.87

Résultat d'investissement

f	Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 du CA)	00.00
g	Recettes réelles d'investissement (titres émis)	7 480.53
i	dépenses réelles d'investissements (mandats émis)	7 315.44
j	Solde d'exécution d'investissement (g-i)	165.09
k	Solde d'exécution global (f+j)	165.09
l	Reste à réaliser en recettes	00.00
m	Reste à réaliser en dépenses	00.00
n	Solde des restes à réaliser d'investissement (l-m)	00.00

o	Résultat d'investissement global (k+n)	165.09
p	Résultat définitif (e+o)	32 681.96
q	Affectation à la section d'investissement (1068)	00.00
r	Affectation du résultat complémentaire (1068)	00.00
s	Affectation à la section de fonctionnement (002) (e-q-r)	32 516.87

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- d'inscrire en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » l'excédent de 32 516.87 €
- d'inscrire en recettes d'investissement au chapitre 001 « résultat d'investissement » l'excédent de 165.09 €

**ADOPTE** l'affectation du résultat 2021.

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### Commission finances/personnel :

M. le Maire propose de fixer la prochaine commission des finances et du personnel, le vote des budgets étant programmé au conseil du mercredi 6 avril.

La commission se réunira le mercredi 23 mars à 18h.

##### Logement communal :

Les travaux de réhabilitation du logement 7 sont bientôt terminés. M. le Maire demande aux élus de se concerter afin de fixer le montant du loyer. Le logement sera proposé à la location à 500 euros mensuel.

##### Festivités :

M. le Maire informe de la réouverture à la location de la salle des fêtes André BAGAT.

M. le Maire propose, en raison de l'annulation des festivités et de l'évolution actuelle de l'épidémie, d'organiser un pot aux habitants de la commune, en extérieur, au Port de Goulée.

##### Elections présidentielles :

Les horaires des permanences des élus ont été fixés pour les deux tours

**La séance est levée à 19h54**